

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LIMOGES - 8701 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 17/08/2026 - 5789 - 2005 B 00636 - 485 327 738 - DAOS

BILAN ACTIF (SELON RÉGLEMENTATION ANC N°2014-03)

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Au 31/12/2024
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	29 237	29 237		
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)	402 520	402 520		
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	63 816	24 107	39 709	10 198
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées selon mise en équivalence	22 221		22 221	
Autres participations				21 221
Créances rattachées à des participations	104 500		104 500	104 500
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	189		189	189
ACTIF IMMOBILISÉ	622 483	455 864	166 619	136 108
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de - De biens				
production : - De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	7 424		7 424	15 514
Autres	492 604		492 604	406 163
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	200 000		200 000	300 000
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	68 256		68 256	137 555
Charges constatées d'avance (3)	1 220		1 220	
ACTIF CIRCULANT	769 504		769 504	859 232
Frais d'émission d'emprunts à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	1 391 987	455 864	936 123	995 340

(1) Dont droit au bail

(2) Dont part à moins d'un an

(3) Dont part à plus d'un an

Certifié conforme



BILAN PASSIF

(SELON RÉGLEMENTATION ANC N°2014-03)

Bilan Passif	Du 01/01/2025		Du 01/01/2024	
	Au 31/12/2025		Au 31/12/2024	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé)	37 000	37 000	37 000	37 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport		16 527	16 527	16 527
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
- Légale		3 700	3 700	3 700
Réserves :				
- Statutaires ou contractuelles				
- Réglementées				
- Autres		804 595		
Report à nouveau				-28 612
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		-11 546		883 207
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES		850 275	911 821	
Autres fonds propres				
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
Autres				
AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour :				
- Risques				
- Charges				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Emprunts et dettes (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes :				
- Au près des établissements de crédit (2)				
- Financières divers (3)		10 313	9 313	9 313
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
- Fournisseurs et comptes rattachés		14 175	13 536	13 536
Dettes :		2 173	1 483	1 483
- Fiscales et sociales				
- Sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes		59 187	59 187	59 187
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
EMPRUNTS ET DETTES		85 848	83 519	
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF		936 123	995 340	
(1) Dont à plus d'un an				
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont concours bancaires, soldes créditeurs de banque				
(3) Dont emprunts participatifs				
		85 848	83 519	

COMPTE DE RÉSULTAT (SELON RÉGLEMENTATION ANC N°2014-03)

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Au 31/12/2024
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				17 917
Production vendue - De biens				
- De services				
Chiffre d'affaires net				17 917
Production :				
- Stockée				
- Immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges			1	1 601
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION			1	19 518
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				16 986
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes *			20 975	26 021
Impôts, taxes et versements assimilés			1 573	1 483
Salaires et traitements				
Charges sociales				
- Amortissements sur immobilisations			8 720	4 488
- Dépréciations sur immobilisations				
Dotations aux :				
- Dépréciations sur actif circulant				
- Provisions pour risques et charges				
Autres charges			2 643	1
CHARGES D'EXPLOITATION			33 911	48 979
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier			3 721	8 930
- Redevances de crédit-bail immobilier				
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-33 910	-29 461
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participation (3)			5 100	901 133
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			17 326	13 794
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			22 426	914 927
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			61	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIÈRES			61	
RÉSULTAT FINANCIER			22 364	914 927
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			-11 546	885 465

COMPTE DE RÉSULTAT (SUITE)

(SELON RÉGLEMENTATION ANC N°2014-03)

Compte de résultat (suite)	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		25
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		25
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		25
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		2 284
TOTAL DES PRODUITS	22 427	934 470
TOTAL DES CHARGES	33 973	51 263
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	-11 546	883 207
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		25
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

ANNEXES



RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7,21,24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 936 123 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de -11 546 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le PCG 2022 approuvé par arrêté ministériel du 4 novembre 2022
- La loi n° 83 353 du 30 avril 1983
- Le décret 83 1020 du 29 novembre 1983
- Les règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Faits caractéristiques : Néant

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture : Néant

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases soit la continuité de l'exploitation, la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, l'indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles : Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue indiquée dans le tableau d'amortissement.

- Matériel de transport : 5 ans
- Matériel de bureau : 1 à 3 ans

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes : Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision est constituée sur les créances dès lors que leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE - CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

Application du règlement ANC n°2022-06

Conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers et à la réécriture du Plan Comptable Général, nous avons appliqué les nouvelles dispositions comptables à compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025.

Ce changement résulte de l'entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation comptable et constitue un changement de méthode au sens de l'article 122-1 du Plan Comptable Général. Il porte exclusivement sur l'évolution des règles de présentation et de classification des postes comptables, sans modification des méthodes d'évaluation des actifs et des passifs. Ce changement de réglementation s'impose à l'entité et le changement comptable en résultant n'a pas à être justifié.

Les principales évolutions introduites concernent la modernisation de la présentation du bilan et du compte de résultat, la clarification de la distinction entre le résultat d'exploitation, le résultat financier et le résultat exceptionnel, ainsi que l'harmonisation de certaines rubriques de l'annexe et l'adaptation de la nomenclature de certains comptes du Plan Comptable Général.

Nous avons appliqué ce changement selon une méthode prospective à compter de l'ouverture de l'exercice. Les postes comparatifs ont été reclassés lorsque cela était nécessaire afin d'assurer la comparabilité des états financiers. Aucun retraitement rétrospectif des exercices antérieurs n'a été effectué lorsque les impacts ont été jugés non significatifs.

L'application du règlement ANC n°2022-06 n'a pas d'incidence sur le montant des capitaux propres, le résultat de l'exercice ni la valorisation des actifs et des passifs. Les effets observés concernent uniquement la présentation des postes comptables, la structure des états financiers et la nomenclature de certains comptes.

A des fins de comparaison et d'analyse des écarts, les annexes suivantes - bilan actif, bilan passif et compte de résultat - sont présentées selon les méthodes antérieurement appliquées en 2024, reconduites sur l'exercice 2025, afin de permettre une lecture comparative avec le nouveau modèle issu du règlement ANC n°2022-06.

DAOS

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 37 000 euros
Siège social : Avenue du Président John Kennedy
87000 LIMOGES
485 327 738 RCS LIMOGES

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 24 JUILLET 2026 **PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025** **SOUMISE ET ADOPTEE**

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide d'affecter la **perte** de l'exercice s'élevant à **(11 546,03) euros** de la manière suivante :

ORIGINE	
Résultat de l'exercice	(11 546,03 €)
AFFECTATION	
<i>Imputation aux réserves</i>	
Au poste « Autres réserves », soit	(11 546,03 €)
TOTAL	(11 546,03 €)

Suite à cette affectation, le compte « **Autres réserves** », est ramené de la somme de 804 594,75 euros à celle de 793 048,72 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le tableau ci-après fait état du montant des dividendes et autres revenus distribués au titre des trois derniers exercices, ainsi que de leur éventuelle éligibilité à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158 3-2° du Code général des impôts bénéficiant, le cas échéant, aux personnes physiques fiscalement domiciliés en France.

Exercice clos le :	Dividendes bruts distribués	Revenus éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI	Revenus non éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI
31/12/2024	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €
31/12/2023	0,00 €	0,00 €	0,00 €
31/12/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Pour copie certifiée conforme.

Le Président
Monsieur Daniel BOOS

